

à Cahors, le 11 mars 2019

## *Communiqué de presse*

### **Se renseigner sur son inscription électorale : c'est désormais possible en ligne**

Le répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 est ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019. Le REU recense en temps réel l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin. Il remédie ainsi aux imperfections des listes électorales actuelles. Son contenu est désormais stabilisé et une très grande majorité de communes dialogue avec ce répertoire quotidiennement.

Cette situation permet désormais l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE). Ainsi, depuis **le lundi 11 mars 2019**, chaque électeur peut accéder à ce service sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE) à l'adresse suivante <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Chaque citoyen peut ainsi se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site. Afin d'éviter des cas de double inscription, si vous avez déposé une demande d'inscription sur la liste électorale en mairie, merci de contacter cette dernière pour connaître l'avancement de votre inscription avant d'effectuer une nouvelle inscription sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du REU.

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16